

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM sont contrôlées d'une part par l'exploitant (autosurveillance) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire mais aussi d'un contrôle qualité diligenté par le Syndicat.

L'analyse des rejets

> Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle la teneur en polluants des fumées au niveau des cheminées. Il analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, et les gaz acides, les monoxydes de carbone et les carbones organiques (COT) ; il prélève en continu les dioxines et les furanes qu'il transmet pour analyse à un laboratoire extérieur une fois par mois. Les données d'analyse sont communiquées au service technique interdépartemental d'inspection des installations classées de la préfecture de police (STIIC, équivalent des DRIRE pour Paris et les départements de la petite couronne) sous forme d'une synthèse journalière et/ou d'un bilan mensuel selon les polluants. Le STIIC peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.

> Deux fois par an pour Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen et quatre fois par an pour Isséane, l'exploitant doit faire appel à un laboratoire accrédité par l'Etat pour faire un contrôle ponctuel des polluants visés par la réglementation (les polluants contrôlés en continu, les dioxines-furanes, les métaux lourds et l'acide fluorhydrique).

> Deux fois par an également, en plus des deux contrôles réglementaires, le SYCTOM recourt à un laboratoire accrédité par l'Etat pour analyser les polluants visés par la réglementation. Par ailleurs, il a mis en place un système de prélèvement en continu des dioxines-furanes sur ses installations, l'usine de Saint-Ouen ayant été équipée fin 2009.

Outre leur envoi au STIIC, l'ensemble de ces données sont communiquées aux communes d'accueil et riveraines des centres, à la Commission locale d'information et de

surveillance (CLIS) et au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture et sont consultables sur le site www.syctom-paris.fr.

Pour faciliter l'accès du public aux résultats du suivi environnemental de ses unités d'incinération avec valorisation énergétique, le SYCTOM étudie l'élaboration d'un indicateur simplifié destiné à être mis en ligne en page d'accueil du site www.syctom-paris.fr.

La surveillance des retombées

L'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques de dioxines-furanes et de métaux lourds fait également l'objet d'un programme de surveillance réglementaire. Des jauges de type Owen – qui récupèrent les eaux de pluie – sont installées 2 mois par an aux endroits où les retombées du panache de fumée sont supposées être les plus importantes et sur des points témoins afin de mesurer le degré de pollution au voisinage des unités d'incinération. L'emplacement des jauges a été déterminé par modélisation mathématique. Ce programme suit la méthode recommandée par l'INERIS*.

Parallèlement à ce suivi réglementaire, le SYCTOM mène des campagnes ponctuelles de biosurveillance pour améliorer les connaissances sur les impacts sanitaires et environnementaux de ses installations. Des laboratoires extérieurs mesurent l'imprégnation en dioxines-furanes et en métaux lourds de mousses et de lichens prélevées dans leur environnement. Ce programme de surveillance a notamment pour objectif de comparer les méthodes de suivi – jauges et biosurveillance. Aucune incidence spécifique des usines d'incinération du Syndicat n'a été mise en évidence à travers ces campagnes.

* Institut national de l'environnement industriel et des risques